



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°061/OP/2022

En partenariat avec la Province de Jerada, le Conseil Régional de l'Oriental, le Conseil Provincial de Jerada, et la Commune Urbaine de Jerada, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation des **travaux de la voie de contournement liant la petite mine et l'institut d'interprétation du patrimoine minier aux deux voies principales au niveau de la ville de Jerada-province de Jerada, en Lot unique.**

Dans ce cadre, il sera procédé, **le Mercredi 23 Novembre 2022 à 09h**, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise au 13, Rue Mohamed Abdou-Oujda à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental (adresse ci-avant), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **Cent dix mille dirhams (110 000,00 DH)**.

Le Montant de l'estimation des travaux est de **neuf million quarante mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dirham Toutes Taxes Comprises (9.040.398,00 Dh TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

Les concurrents peuvent :

- Envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiqué.
- Déposer leurs plis, contre récépissé au bureau d'ordre.
- Remettre leurs plis, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

La visite des lieux aura lieu **le Jeudi 10 Novembre 2022 à 10h** à partir du siège de la Gendarmerie Royale de Jerada.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'Originale du certificat de qualification et de classification, selon le système de qualification et classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, dans l'un des secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	3	B1, B3, B6

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 9** du règlement de consultation.

Le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental www.oriental.ma.